

BUDGETS PRIMITIFS 2024

Budget principal et annexe



NOTE DE PRESENTATION

Conseil municipal du 18 mars 2024

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2024 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire (DOB) et seront suivis de budgets supplémentaires et décisions modificatives inscrits à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux.

Le DOB a présenté les grandes lignes d'élaboration du budget 2024.

Ce budget 2024 s'inscrit dans un contexte d'une inflation toujours importante et de revalorisations importantes dans le domaine des ressources humaines.

Ce rapport a également permis de démontrer la démarche volontariste et prospective qui est conduite au niveau communal, afin de permettre de garder le cap fixé :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses malgré le contexte inflationniste et les décisions gouvernementales dans le domaine des rémunérations de la fonction publique ;
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale ;
- Maintien d'un bon niveau d'épargne et d'autofinancement permettant un programme d'investissement toujours ambitieux
- Maintien de l'effort d'équipement et de la qualité des services ;
- Maîtrise de l'endettement.

C'est donc l'ensemble des projets des budgets (principal et annexes) qui sont soumis à l'assemblée délibérante.

Il s'agit pour cet exercice de présenter un budget ne tenant compte ni des résultats issus du compte administratif 2023, ni de la reprise des restes à réaliser 2023 en section d'investissement. Par conséquent, par la suite et à l'issue du vote des comptes administratifs 2023, il sera présenté des budgets supplémentaires au conseil municipal.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires qui se feront pour la première fois dans le cadre de la M57. S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- Consultation sur place,
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulées à l'adresse finances@saintaubindemedoc.fr
- Consultation sur le site internet de la ville www.saint-aubin-de-medoc.fr

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article L2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville.

Il est à préciser que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 s'élève à **14 728 761 €** incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 347 111 €	11 347 111 €
Section d'investissement	3 382 650 €	3 382 650 €
TOTAL	14 729 761 €	14 729 761 €

I. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement atteint 11 347 111 € en augmentation de 160 000€ par rapport à 2023

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

Recettes de fonctionnement en euros		BP + BS + DM 2023	CA 2023 (provisoire)	BP 2024
013	Atténuation de charges	130 000	128 026	129 000
70	Produits des services	1 306 000	1 370 623	1 381 500
73	Impôts et taxes	8 434 307	8 440 455	8 681 629
74	Dotations et participations	871 432	919 951	907 482
75	Autres produits gestion courante	25 000	38 745	30 000
77	Recettes exceptionnelles	5 000	145 422	7000
78	Reprises sur provision	1 500	0	1 500
042	Opération d'ordre	216 000	196 381	209 000
Total recettes de fonctionnement :		10 989 239	11 239 603	11 347 111

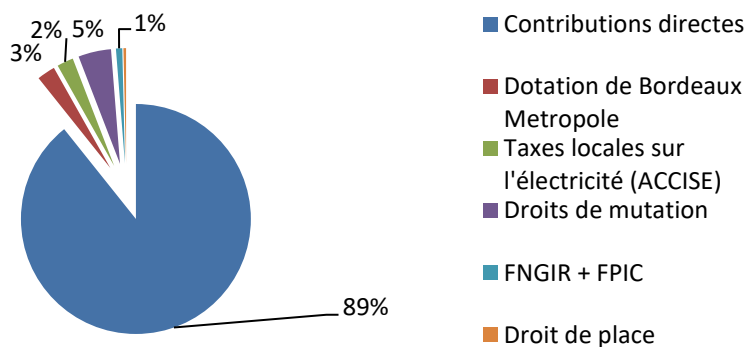
1. Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre comprend les produits principalement liés aux manifestations culturelles, ceux issus de la restauration scolaire, des accueils périscolaires, des accueils de loisirs, des activités jeunesse, des séjours, de la crèche et de la halte-garderie. Ainsi qu'aux coupes de bois (60 000 € prévu en 2024)

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 8 681 629 € et représente à lui seul 76% des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

Répartition des impôts et taxes



a) Contributions directes

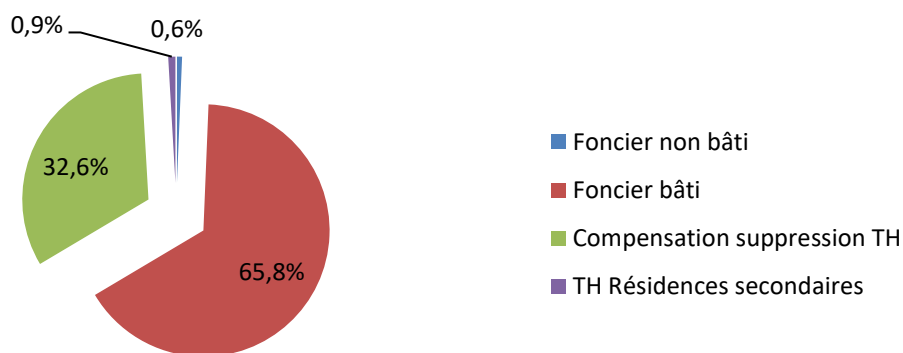
Les contributions directes représentent 89 % des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 7 750 000 € (pour mémoire 7 573 281 € au CA provisoire 2023).

Ce montant correspond à la somme des taxes foncières (bâties et non bâties), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires auxquelles s'ajoute la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation.

La Loi de finances 2024 a réévalué de 3,9% les bases des taxes locales

La répartition du produit fiscal des contributions directes est la suivante :

Répartition des contributions directes



b) La dotation versée par la Métropole

La commune de Saint-Aubin de Médoc perçoit de Bordeaux Métropole une dotation de solidarité métropolitaine dont le montant est estimé pour 2024 à 222 000 € contre 215 237 € pour la DSM définitive de 2023.

c) Autres éléments remarquables

Dans un contexte de crise immobilière, la **taxe additionnelle sur les droits de mutation** a baissé à 480 600 € en 2023, contre plus de 690 000 € en 2022.

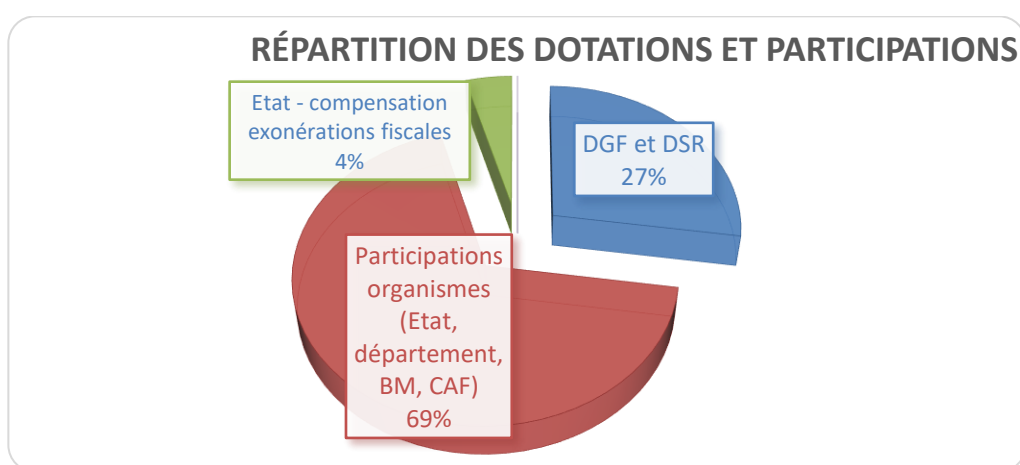
La prudence sera de mise en 2024, avec une prévision de recettes attendues de l'ordre de 400 000€.

La taxe sur l'électricité (ACCISE reversée directement par l'Etat) et les droits de place n'appellent pas d'observations particulières, et ont des prévisions proches des réalisations des trois années précédentes.

3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire totalise 907 482 €, représente 8,2 % des recettes de fonctionnement.

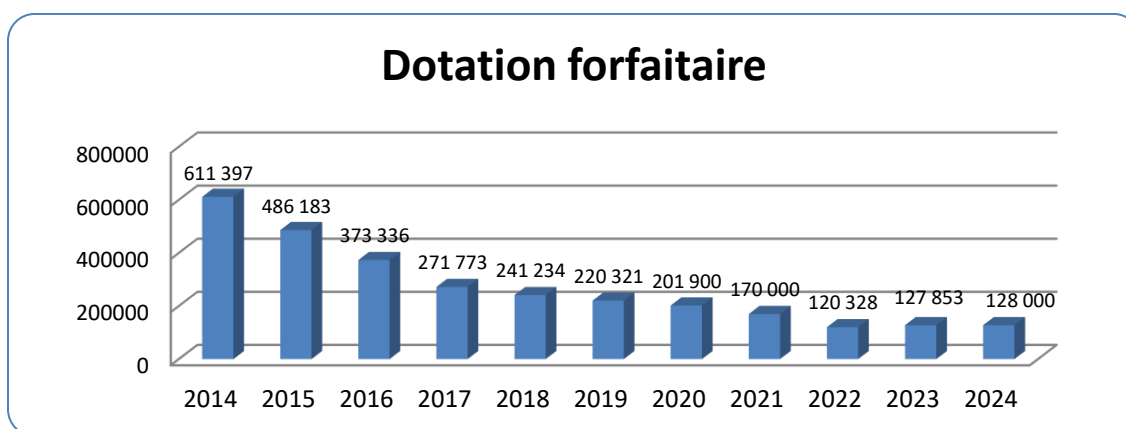
Il est composé des principaux éléments suivants :



a) Dotation globale de fonctionnement

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation globale de fonctionnement, composé d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale (DSR).

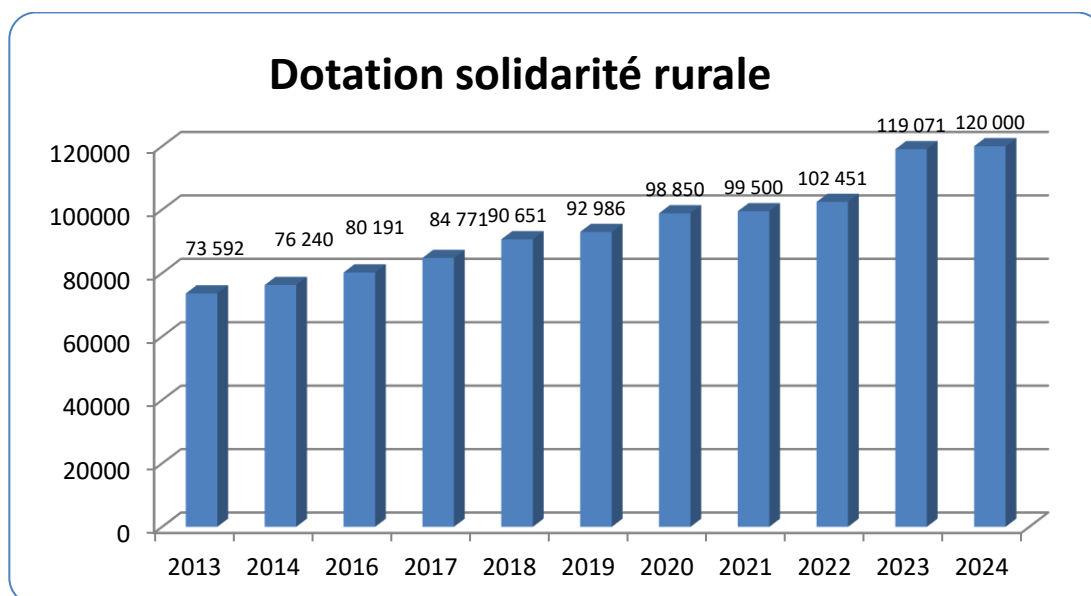
- La dotation forfaitaire a évolué de la façon suivante :



Après de fortes baisses chaque année jusqu'en 2022, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait se stabiliser à 128 000 € en 2024.

b) Dotation de solidarité rurale

Le deuxième concours financier composant la DGF est la DSR. Cette dotation est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre, la fraction péréquation et la fraction cible. La DSR 2024 n'évoluera pas par rapport à 2023



c) Les dotations de compensation d'exonérations de l'Etat

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier, bâti ou non bâti.

d) Les autres évolutions remarquables

Concernant les autres subventions (articles 747 et 748 sauf 7483), celles-ci atteignent 620 000 € au BP 2024. Ces recettes proviennent de la CAF, de Bordeaux Métropole et du Département.

4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « atténuation de charges » est prévu à 129 000 € au BP 2024, comparable à 2023. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, congés maternités et les participations de l'Agence de Services et de paiement (ASP). Ces participations portent aussi sur les contrats de travail visant l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » sur lequel nous restons prudents totalise 30 000 euros au BP 2024, sensiblement le même montant qu'en 2023. Il comprend essentiellement les recettes liées à la location d'immeubles et au mécénat pour les Noctambules.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » sera faible en 2024. Les 145 000 € enregistrés au CA 2023 correspondent principalement à la vente de terrains.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues pour un montant de 209 000 € (intégrant la neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement) et aux travaux en régie pour 10 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

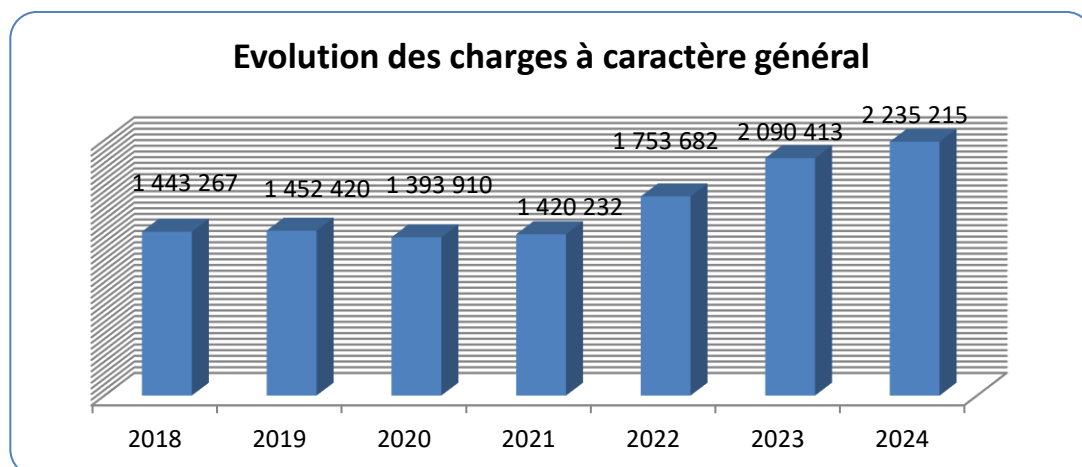
Les dépenses de fonctionnement totalisent 11 147 111 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement		BP + BS + DM 2023	CA 2023 (provisoire)	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 298 504	2 090 413	2 235 215
012	Charges de personnel	4 890 000	4 856 639	5 087 850
014	Atténuation de produits	1 698 971	1 668 908	1 742 400
65	Autres charges de gestion courante	334 918	329 248	374 011
66	Charges financières	248 600	242 878	233 400
67	Charges exceptionnelles	4 500	170	4 500
68	Dotations aux provisions	10 000	0	10 000
Total dépenses réelles :		9 485 494	9 188 086	9 687 376
042	Opération d'ordre	600 000	561 607	610 000
023	Virement à la SI	903 745	903 745	1 049 735
Total dépenses de fonctionnement :		10 989 239	10 653 438	11 347 111

1. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

a. Chapitre 011- charges à caractère général

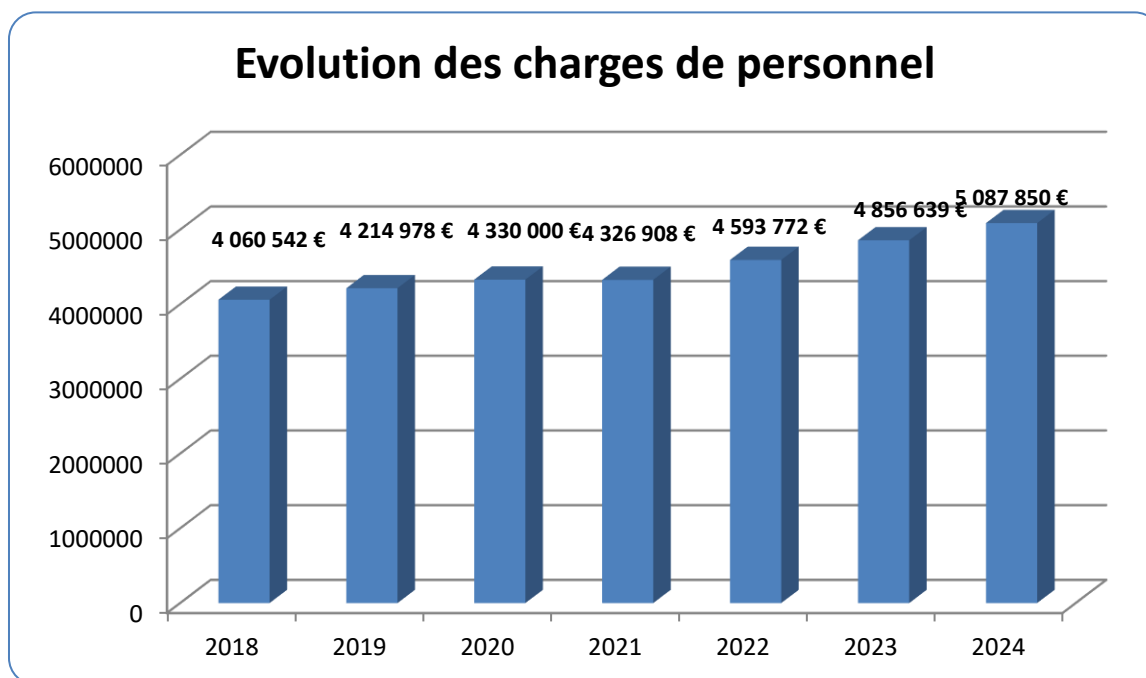
Les charges à caractère général totalisent 2 235 215 € et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Ce chapitre est le plus impacté par la forte inflation des prix de 2023, et dans une moindre mesure en 2024, avec encore une forte augmentation des prix des denrées alimentaires et des prestations de service, le coût de l'énergie devant se stabiliser voire baisser légèrement. Ces dépenses complémentaires représentent un surcoût de plus de 150 000 € malgré les efforts entrepris par la Collectivité pour maîtriser ses dépenses courantes et dépenser « mieux » sans altérer les services proposés à la population.

b. Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 5 087 850 € et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



Dans un contexte budgétaire contraint, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur en raison de son importance dans les dépenses de fonctionnement. En effet, sa maîtrise permet de maintenir des marges de manœuvre sur l'investissement.

Les charges du personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate nationale est de l'ordre de 56 %

Pour 2024, les charges de personnel seront encore fortement impactées par les mesures gouvernementales précisées ci-dessous :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+140 000 € sur une année pleine)
- La majoration des indices de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024
- La revalorisation du SMIC de 1.13% au 1^{er} janvier 2024

Auxquels s'ajoutent :

- Le Plan de titularisation pluriannuel
- Les effets de la composante Glissement Vieillesse et Technicité
- La revalorisation du contrat d'assurance des risques statutaires
- Le renforcement et l'optimisation des effectifs

Malgré une maîtrise des effectifs, ces évolutions devraient représenter de l'ordre de 230 000 € de charges supplémentaires.

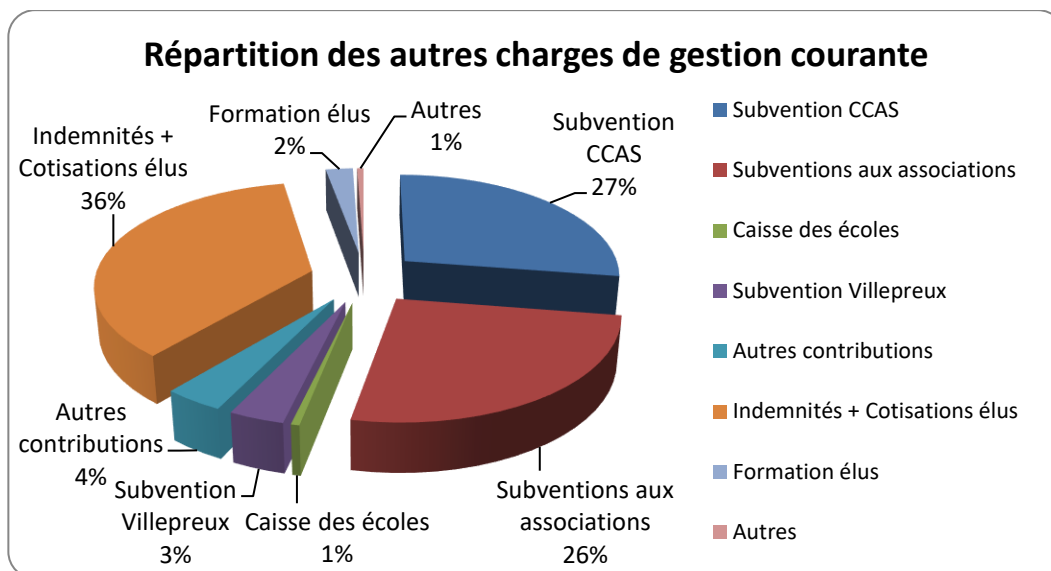
Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire totalise 1 742 400 €. L'essentiel de cette somme (1 513 200 €) correspond au versement de l'attribution de compensation de fonctionnement à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation et du transfert de compétences (GEMAPI, Formation, Numérique et informatique...).

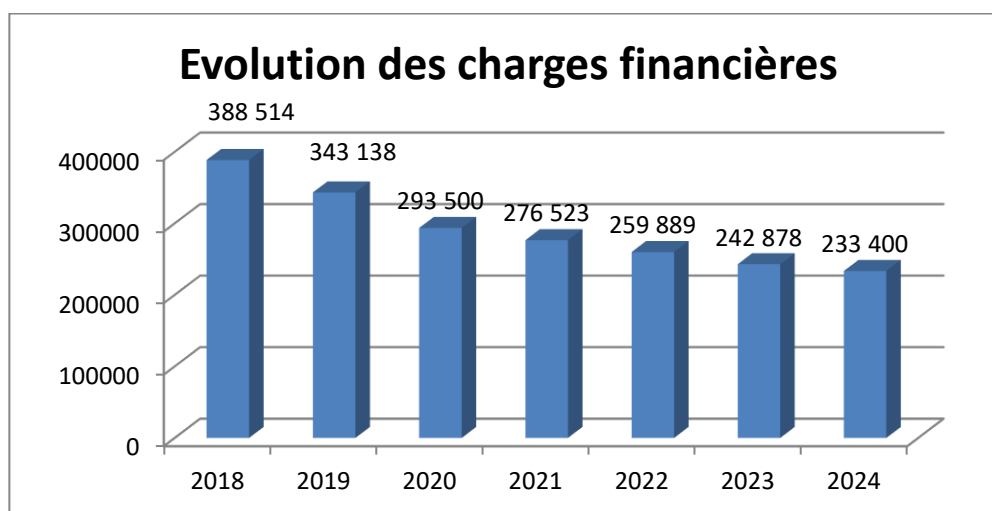
On trouve également dans ce chapitre le reversement dans le cadre de la loi SRU qui s'élève à 191 200 € en 2024 (en augmentation de 60 000 € suite aux nouvelles modalités de calcul du taux de majoration) ainsi que le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales pour un montant de 38 000 €.

c. Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Les autres dépenses de gestion courante pour 374 011 € se décomposent de la façon suivante :



d. Chapitre 66 – charges financières



Le montant des intérêts d'emprunts continuera à baisser passant de 243 000 € en 2023 à 233 400 € en 2024.

e. Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est prévu à 4 500 € et intègre les crédits nécessaires à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercice clos.

Le chapitre 042 « Opération d'ordre » : un montant total de 610 000 € est dévolu aux dotations aux amortissements.

C. Conclusion

Pour équilibrer ce budget, la commune consacre un virement de 1 049 735 € en faveur de la section d'investissement grâce aux marges de manœuvre générées par la section de fonctionnement et conformément aux objectifs fixés qui visent à maintenir la capacité d'investissement de la commune.

II. Section d'Investissement

La section investissement du budget primitif 2024 atteint 3 382 650 €.

A. Les ressources d'investissement

Recettes d'investissement		BP +BS + DM 2023	CA 2023 (provisoire)	BP 2024
10	Dotations et fonds propres	1 507 599	1 513 727	420 000
13	Subventions d'investissements	111 666	38 114	100 000
16	Emprunts et dettes			1 202 915
040	Opération d'ordre entre section	600 000	561 607	610 000
021	Virement de la sect.de fonct.	903 745	903 745	1 049 735
Total recettes d'investissement :		3 123 410	3 017 193	3 382 650

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 420 000 € et se décompose en :

- **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 330 000 €.** Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA de 16.404 % pour les dépenses éligibles réalisées en 2023
- **Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement (90 000 €)** reversées par Bordeaux Métropole.

Il est à noter dans ce chapitre que l'excédent de fonctionnement 2023 n'est pas pris en compte sur le budget primitif 2024.

Ce résultat capitalisé sera inscrit au budget supplémentaire, à l'issue du vote du compte administratif 2023.

2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les 100 000 € de subventions à percevoir inscrites dans ce budget primitif correspondent à la subvention de la DRAC et du Conseil Régional pour la **rénovation des façades de l'église**.

Il faut toutefois noter qu'en 2024 il n'y aura plus la subvention FDAEC du Département.

3. Chapitre 16 – Emprunts

Pour l'exercice 2024, une ligne d'emprunt d'équilibre est inscrite et sera ajustée en fonction des résultats définitifs 2023 et des réponses à nos demandes de subventions.

Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les autres chapitres de recettes d'investissement (021 et 040) sont les contreparties du 023 et 042 expliquées en dépenses de fonctionnement.

B. Les emplois d'investissement

a. Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

La simulation au 1/1/2024 aboutit à un remboursement en capital des emprunts en cours de 357 000 €, sachant que 3 emprunts se sont terminés en 2023 pour un montant total d'annuités de 100 000 €.

b. Dépenses d'équipement

Le tableau qui suit liste les opérations principales du BP 2024, hors restes à réaliser :

Dépenses d'équipement		BP 2024
141	Matériel, outillage et mobilier	194 000
142	Gros travaux dont éclairage public et écoles	1 774 650
180	Rénovation salle Ronsard	40 000
190	Rénovation amphithéâtre Villepreux	510 000
200	Restructuration parking espace Villepreux	90 000
TOTAL		2 608 650

c. Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

- Le chapitre 204 comptabilise l'attribution de compensation investissement versée à Bordeaux Métropole pour un montant de 148 000 €.
- Le chapitre 040 « opération d'ordre entre section » pour 209 000 € est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement et correspond aux amortissements des subventions d'investissement ainsi qu'aux travaux en régie.
- Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » abondera le nouveau budget annexe Lotissement des genêts à hauteur de 60 000€

BUDGET ANNEXE : L'ESPACE VILLEPREUX

Le budget primitif 2024 s'élève à **230 100 €**, incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	218 700 €	218 700 €
Section d'investissement	11 400 €	11 400 €
TOTAL	230 100 €	230 100 €

1- Section de Fonctionnement

- **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement **totalisent 218 700 €**, et se décomposent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement		BP + BS + DM 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
70	Produits des services	8600	8641	8 800
74	Dotations et participations	16 468	12 000	12 900
75	Autres produits gestion courante	167 350	177 350	197 000
Total recettes de fonctionnement :		171 000	196 490	218 700

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 8 800 €, il s'agit des provisions pour charges des locataires.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » totalise 12 900 €, il s'agit d'une subvention de la commune inscrite afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise 197 000 €. Ce chapitre représente à lui seul 80 % des recettes de fonctionnement et se décompose de la manière suivante :

- Les recettes provenant des loyers : 87 000 €
- Les recettes issues des activités commerciales (séminaires/locations salles) : 110 000 €

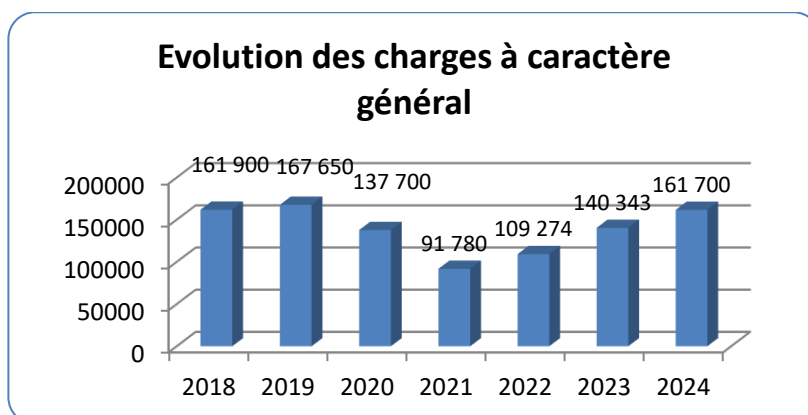
- **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement totalisent 238 700 € et se décomposent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		BP + BS +DM 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
011	Charges à caractère général	163 100	142 553	161 700
012	Charges de personnel	53 000	51 210	54 000
042	Opération d'ordre	3 000	2 736	3000
067	Charges exceptionnelles	350	327	
Total dépenses de fonctionnement :		221 603	196 826	218 700

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 161 700 €, soit 73 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation par rapport à 2023 est principalement due à l'augmentation de l'activité commerciale et des dépenses afférentes (traiteur...)

Les inscriptions budgétaires ont varié de la manière suivante ces dernières années :



Le chapitre 012 « Charges de personnel » totalise 54 000 €. Ce chapitre représente 25 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » comptabilise 3 000 € au titre des amortissements des biens d'investissement.

2- Section d'Investissement

La section d'investissement du budget primitif 2024 atteint 11 400 €.

- **Les ressources d'investissement :**

Recettes d'investissement		BP + BS + DM 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
16	Emprunts et dettes	5300		8 400
040	Opération d'ordre entre section	3000	2736	3 000
Total recettes d'investissement :		8300	2 736	11 400

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comptabilise 8 400 €, dont un emprunt de 6400 € afin d'équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » totalise 3 000 € et correspond à l'amortissement des biens d'investissements, contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- **Les emplois d'investissement**

Les **dépenses d'équipement** totalisent 6 400 €. Elles correspondront principalement à l'achat de mobilier et de matériels.

Des **études** de diagnostic sécurité et accessibilité du site sont également inscrites pour 3 000 €.

BUDGET ANNEXE : Lotissement Clos des genêts

Le budget primitif 2024 s'élève à **120 000 €**, incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections.

En 2024, une avance d'un montant de 60 000 € du budget principal au budget annexe est prévue en amont des ventes de terrains afin de prendre en compte les travaux d'aménagement (réseaux, voirie).

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	60 000 €	60 000 €
Section d'investissement	60 000 €	60 000 €
TOTAL	120 000 €	120 000 €